

ÉLECTIONS CA CPRP

Réprésentants des retraités



Nouvelle progression UNSA

+ 3,7 points !

Paris, le 19 octobre 2018,

Depuis l'autonomie de la Caisse en date de 2007, cette élection revêt un caractère plutôt atypique puisqu'elle agrège les votes d'Organisations Syndicales et d'une association de retraités. Elle permet de désigner tous les cinq ans les deux représentants des retraités au Conseil d'Administration (CA) de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel (CPRP) de la SNCF.

Le Conseil d'Administration est composé de 26 membres :

- Un Président qui a voix prépondérante en cas de partage des voix ;
- 6 membres représentant SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités, chaque membre portant trois voix lors des délibérations du Conseil ;
- 19 membres représentant les affiliés, dont 17 représentant les agents du cadre permanent de la SNCF et deux membres représentant les ex-agents du Cadre Permanent. Chacun de ces membres porte une voix lors des délibérations.

Contrairement aux élections de 2008 et 2013, la CFTC et la CFE-CGC (perte de représentativité syndicale dans la branche ferroviaire en 2018) n'ont pas déposé de listes.

L'UNSA-Ferroviaire, après la dynamique constatée lors du vote de 2013 (+1,34 points), enregistre une nouvelle progression de 3,7 points qui salue le travail et l'engagement de notre fédération, vis-à-vis des retraités de la SNCF.

Par cette élection, deux représentants des retraités titulaires sont élus, ainsi que deux suppléants.

Sont élus au CA CPRP : CGT et FGRCF (en forte baisse - 6,93 points)

Merci
aux votants
Unsa

AUTO
nome

*plus
qu'un
syndicat...*

Posi
tif

effi
CACE

